

Conditions Définitives en date du 20 juin 2018



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

500.000.000 euros

**Emission de titres d'un montant nominal total de 10.000.000 € portant intérêt au taux de 0,715% l'an
et venant à échéance le 22 juin 2026**

SOUCHE No: 2018-2

TRANCHE No: 1

Prix d'Emission: 100%

Agent Placeur

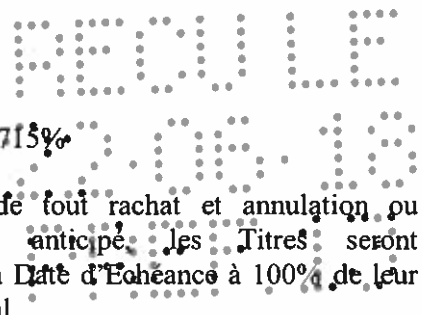
GFI Securities Limited

PARTIE 1

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les modalités définitives des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 20 avril 2018 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le n°18-141 en date du 20 avril 2018) relatif au programme d'émission de titres de créance de l'Emetteur de 500.000.000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le **Prospectus de Base**) pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (la **Directive Prospectus**) et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (<https://www.cg13.fr/le-13/linstitution/le-budget/lemprunt-obligataire/>), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

- | | | |
|----|---|----------------------------------|
| 1. | Emetteur : | Département des Bouches-du-Rhône |
| 2. | (a) Souche : | 2018-2 |
| | (b) Tranche : | 1 |
| | (c) Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique : | Sans Objet |
| 3. | Devise Prévus : | Euro (€) |
| 4. | Montant Nominal Total : | |
| | (a) Souche : | 10.000.000 € |
| | (b) Tranche : | 10.000.000 € |
| 5. | Prix d'émission : | 100% du Montant Nominal Total |
| 6. | Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) : | 100.000 € |
| 7. | (a) Date d'Emission : | 22 juin 2018 |
| | (b) Date de Début de Période d'Intérêts : | Date d'Emission |
| 8. | Date d'Echéance : | 22 juin 2026 |



- 9. **Base d'Intérêt :** Taux Fixe de 0,715%
- 10. **Base de remboursement/Paiement :** Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur montant nominal.
- 11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans Objet
- 12. **Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires :** Sans Objet
- 13. (a) Rang de créance des Titres : Senior
- (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres : Délibération du Conseil départemental de l'Émetteur n°11 en date du 30 mars 2018
- 14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

- 15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
 - (a) Taux d'Intérêt : 0,715% par an payable annuellement à échéance
 - (b) Date(s) de Paiement du Coupon : 22 juin de chaque année non ajusté, pour la première fois le 22 juin 2019 et jusqu'à la Date d'Echéance (comprise)
 - (c) Montant de Coupon Fixe : 715 euros pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
 - (d) Montant de Coupon Brisé : Sans Objet
 - (e) Méthode de Décompte des Jours (Modalité Erreur! Source du renvoi introuvable.) : Exact/Exact-ICMA, ajusté jour suivant
 - (f) Date(s) de Détermination (Modalité Erreur! Source du renvoi introuvable.) : 22 juin de chaque année
- 16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans Objet
- 17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans Objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- 18. **Option de Remboursement au gré de** Sans Objet



	l'Emetteur :	
19.	Option de Remboursement au gré des Titulaires :	Sans Objet
20.	Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :	100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
21.	Montant de Versement Echelonné :	Sans Objet
22.	Montant de Remboursement Anticipé :	
	(a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité Erreur ! Source du renvoi introuvable.), pour illégalité (Modalité 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité Erreur ! Source du renvoi introuvable.) :	Conformément aux Modalités
	(b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité Erreur ! Source du renvoi introuvable.) :	Oui
	(c) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Modalité 6.2(b)) :	Sans Objet

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23.	Forme des Titres :	Titres Dématérialisés
	(a) Forme des Titres Dématérialisés :	Dématérialisés au porteur
	(b) Établissement Mandataire :	Sans Objet
	(c) Certificat Global Temporaire :	Sans Objet
24.	Place(s) Financière(s) (Modalité Erreur ! Source du renvoi introuvable.) :	TARGET
25.	Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :	Sans Objet

26. **Masse (Modalité Erreur ! Source du renvoi introuvable.) :**

Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :

GFI Securities Limited, 62 rue de Richelieu, 75002 Paris

Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 500.000.000 euros du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Monsieur Hervé DOLLE, Directeur Adjoint des Finances, Chef de Service du Budget et de la Gestion Financière
Dûment autorisé

Pour la Présidente du Conseil
Départemental et par délégation
Hervé DOLLE
Directeur Adjoint des Finances
Chef du Service Budget et Gestion
Financière

PARTIE 2

AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 22 juin 2018 a été faite.
- (b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 5.425 € (à l'exclusion des frais AMF)

2. NOTATIONS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings (**Fitch**).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistré conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement : 0,715% par an
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans Objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : GFI Securities Limited

Restrictions de vente - Etats-Unis
d'Amérique :

Réglementation S Compliance Catégorie 1

RECUE
2010
PREF 13

6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

- (a) Code ISIN : FR0013343209
- (b) Code commun : 183954610
- (c) Dépositaire(s) :
- (i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui
 - (ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream : Non
- (d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Sans Objet
- (e) Livraison : Livraison franco
- (f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : **BNP Paribas Securities Services**
(affilié Euroclear France n°29106)
Grands Moulins de Pantin
9, rue Débarcadère
93500 Pantin
France
- (g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Sans Objet

Pour la Présidente du Conseil
Départemental et par délégation

Hervé DOLLE

Directeur Adjoint des Finances
Chef du Service Budget et Gestion
Financière

31009
01000
01000